

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 19 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Béatrice LEROND, Maire.

Date de la convocation : 12 Mars 2024

Étaient présents : Mme Béatrice LEROND, M. Bruno QUEVILLY, Mme Lydie JOURDAIN, Mme Doriane CLERET, M. Olivier LEROUX, M. Loïc VALLETTE et Mme Marlène CORUBLE formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : M. Jacques FICET donne son pouvoir à M. Olivier LEROUX.

Mme Marlène CORUBLE a été nommée le secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 12 Décembre 2023 a été lu par Madame le Maire et adopté à l'unanimité sans aucune remarque par les membres du conseil municipal.

Délibération n° 2024/1 Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par Madame Yvette PETIOT trésorier municipal

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne des différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2024/2 Approbation du Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Béatrice LEROND, Maire. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Mars 2024

Section de Fonctionnement	Résultats
Dépenses	122 344.88 €
Recettes	130 057.96 €
Résultat de l'année 2023	7 713.08 €
Excédent de fonctionnement 2022 reporté	132 163.70 €
Résultat section de fonctionnement 2023	139 876.78 €
Section d'Investissement	
Dépenses	61 186.17 €
Recettes	77 116.49 €
Résultat de l'année 2023	15 930.32 €
Déficit d'investissement 2022 reporté	- 15 409.87 €
Résultat section d'investissement 2023	520.45€
Résultat global année 2023	140 397.23 €
Excédent réel de l'année 2023	<u>139 876.78 €</u>

Après la présentation des résultats 2023, Madame Béatrice LEROND décide de sortir de la salle des séances du conseil municipal pendant que celui-ci délibère sur le compte administratif. Elle l'a réintégrée ensuite à la fin des délibérations sur le Compte Administratif.

- A l'unanimité, le compte administratif de l'année 2023 est approuvé par les membres du Conseil municipal.

Délibération n° 2024/3 Affectation résultat 2023

Le Conseil Municipal,

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	132 163.70 €
Excédent de fonctionnement année 2023	7 713.08 €
Total excédent de fonctionnement	139 876.78 €

Déficit d'investissement reporté	- 15 409.87 €
Excédent d'investissement année 2023	15 930.32 €
Total Excédent d'investissement	520.45€

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Mars 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	139 876.78 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	520.45

Délibération n° 2024/4 Renouvellement adhésion amicale du personnel

Mme le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'amicale du personnel de la CCCA. Une adhésion sera à verser de 86 € par agent adhérent, à la charge de la commune.

Pour la secrétaire de mairie, qui est un agent intercommunal, l'adhésion sera divisée par le nombre de commune, soit 43 € chacune (étant donné que la secrétaire travaille pour la commune de Pleine Sève et Drosay).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le renouvellement.

Délibération n°2024/5 Taux du foncier 2024 (1259)

Madame le Maire expose au Conseil municipal : la taxe foncière (bâtie et non bâtie), la contribution foncière des entreprises sont les principales impositions obligatoires locales. La gestion communale sur ces impôts se limite au vote des taux. Les services de l'Etat assurent l'assiette, le contrôle et le recouvrement de ces impôts et fournissent aux communes des prévisions de recettes. Le produit leur en est reversé par l'intermédiaire du Trésorier Payeur Général. Après une présentation de la trésorerie de la commune, Madame le Maire propose de garder les mêmes taux qu'en 2023 :

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles	Taux votés	Produit fiscal attendu
Taxe foncière bâtie (TFB)	98 500	27.16 %	26 753 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	35 100	3.77 %	1 323 €
Taxe d'habitation (TH)	34 600	2.78 %	962 €
C.F.E	1200	4.15 %	50 €
Total du produit Fiscal			29 088 €

Le Conseil municipal, après avoir pris délibéré à l'unanimité approuve le taux ci-dessus.

Délibération n°2024/6 Subvention aux associations

Pour rappel, les subventions accordées pour 2023 :

Organismes	2023
Comité des Fêtes	700,00 €
Association Française contre les myopathies (Téléthon)	180,00 €
Agir contre le Cancer (Hôpital Becquerel)	120,00 €
Papillons Blancs	80,00 €
Portage repas à domicile ADMR Fontaine-le-Dun	80,00 €
Vie et espoir	50,00 €
Détente arc en ciel	80,00 €

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Mars 2024

UDSP 76	80,00 €
TOTAUX	1370,00 €

Pour l'année 2024 : Nous avons reçu les demandes des associations suivantes :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention pour l'année 2023 aux associations suivantes :

Associations	Montants accordés
Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG)	/
Comité des Cadets Porte-Drapeaux de la Côte d'Albâtre C.FC.C.P.C.A	/
Vie et Espoir	50 €
Groupe de Parole l'Horizon (maladie, handicap Cany Barville)	/
Association Gruchet Libre Horizon (opposition aux installations éoliennes)	/
AFM Téléthon	180 €
Association Charline (aider les enfants atteints de pathologie cardiaques et les familles)	/
Banque Alimentaire du Havre et de la Pointe de Caux (440 €)	/
Carte des Rêves (enfants malades Seine-Maritime)	80 €
Papillons Blancs	80 €
APF France Handicap	/
Détente Arc en ciel	80 €
Agir avec Becquerel	120 €
AFSEP (association pour lutter contre la sclérose en plaque)	/
ADRM Portage de repas	80 €
UDSP76	80 €
Comité des fêtes	700 €
Total	1450 €

Remerciement : UDSP76, Papillons Blancs, Vie et Espoir, Détente Arc en Ciel, Agir avec Becquerel.

Délibération n°2024/7 Vente de bois

Mme Le maire indique que des travaux sur les arbres vont être effectués et propose au conseil municipal de vendre les stères de bois.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le prix du stère de bois à 20 € et sous réserve de l'enlèvement des branches par l'acquéreur.

Délibération n°2024/8 Servitude défense incendie

Mme Le maire expose la situation pour la défense incendie qui a été réhabilité chez Monsieur CLAYESSENS suite à la vente de son terrain à Monsieur RIBEAUCOURT nous devons faire une servitude, nous avons donc contacté GE360 pour qu'ils établissent un plan pour la servitude et l'acte devra être signé chez le notaire.

Après délibération, Le conseil municipal approuve à l'unanimité que la servitude et donne tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout acte chez le notaire, GE360 afin d'établir la servitude.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Mars 2024

Délibération n°2024/9 Redevance du Domaine d'Occupation Public par Orange pour 2024

Le conseil municipal approuve le montant de la redevance d'occupation du domaine public par ORANGE selon le tableau ci-dessous :

<u>Redevance d'occupation du Domaine Public pour 2024</u>			
<u>Souterrain (km)</u>	<u>5.266</u>	<u>30.00 € (km)</u>	<u>157.98 €</u>
<u>Aérien (km)</u>	<u>0.968</u>	<u>40.00 € (km)</u>	<u>38.72 €</u>
<u>Emprise au sol (m²)</u>	<u>0.50</u>	<u>20.00 € (m²)</u>	<u>10.00 €</u>
<u>TOTAL 206.70 € affecté du coefficient d'actualisation de 1.60900 soit 332.58 €</u>			

Délibération n°2024/10 Voyages de classe

Les élèves de la classe GS/CP/CE1 et CE2 vont participer à un séjour de deux jours à la ferme, le SIVOS demande une participation financière à hauteur de 25 % par enfant. Il y a 5 enfants qui participent au voyage ce qui représente une somme de 165 € 88.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation.

Délibération n°2024/11 Devis abattage des arbres de la commune

Mme Le maire présente au conseil municipal le projet des travaux sur les arbres de la commune. Après présentation des devis, le conseil municipal après délibération à l'unanimité, le devis de la société BLONDEL PAYSAGISTE.

Délibération n°2024/12 Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Mme Le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones. Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 12 au 21 Mars 2024 selon les modalités suivantes : distribution dans les boîtes aux lettres de la concertation publique
Les zones concernées sont les suivantes :

- type d'énergie 1 : Eolienne : Secteur entier opposition aux éoliennes
- type d'énergie 2 : Méthaniseur : Secteur entier opposition aux Méthaniseurs
- type d'énergie 3 : Solaire : Secteur entier opposition aux panneaux photovoltaïques

Mme Le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Oui l'exposé de Mme Le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- ne DEFINIT pas de zones d'accélération des énergies renouvelables dans la commune, le conseil s'oppose aux énergies renouvelables sur la commune de Pleine Sève.
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones qui s'oppose aux énergies renouvelable à M le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Mars 2024

d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Seine Maritime, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.

Délibération n° 2024/13 Commémoration Juin 2024

Mme le Maire expose le projet qui nous a été présenté par Mr SAVARY et Mr POUCHARD pour faire une cérémonie de commémoration dans la commune de Pleine Sève. La commémoration aura lieu le Vendredi 14 Juin 2024. Il nous ait demandé d'organiser la cérémonie. Les dépenses seront affectées à l'article 6232.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la participation financière et organisationnelle de la commune.

Questions et informations diverses

- La prochaine réunion de conseil municipal sera Mardi 9 Avril 2024 à 20h.
- Pour l'année 2023 le gîte a permis de faire un bénéfice de 8 556 € 39.
- Nous avons fait signer son CDI à l'agent technique.
- Un nouveau locataire est arrivé au 7 allée de la mairie.
- Une distribution de chocolat de pâques sera organisée pour les enfants de moins de 12 ans de la commune.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h27.

Récapitulatif des délibérations votées durant le conseil municipal du 2024

- Délibération n° 2024/1 Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par Madame Yvette PETIOT trésorier municipal
- Délibération n° 2024/2 Approbation du Compte Administratif 2023
- Délibération n° 2024/3 Affectation résultat 2023
- Délibération n° 2024/4 Renouvellement adhésion amicale du personnel
- Délibération n°2024/5 Taux du foncier 2024 (1259)
- Délibération n°2024/6 Subvention aux associations
- Délibération n°2024/7 Vente de bois
- Délibération n°2024/8 Servitude défense incendie
- Délibération n°2024/9 Redevance du Domaine d'Occupation Public par Orange pour 2024
- Délibération n°2024/10 Voyages de classe
- Délibération n°2024/11 Devis abattage des arbres de la commune
- Délibération n°2024/12 Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire
- Délibération n°2024/13 Commémoration Juin 2024

Le Maire Béatrice LEROND / Secrétaire de Séance Mme Marlène CORUBLE

